

PROCEDURE DE LABELLISATION

1. Qu'est-ce qu'une labellisation COTE ?

Les unités partenaires du LabEx, tout comme les membres de ces unités (chercheurs, doctorants, post-doctorants) peuvent tirer parti d'une labellisation de COTE dans leur démarche d'appui à des projets de recherche, de mobilité ou de transfert, ou toute autre initiative relative au développement de leurs recherches.

De la même manière le LabEx COTE pourra tirer bénéfice des labellisations par leur prise en compte dans l'évaluation du LabEx qui se fera à 4 et 10 ans. Il est en effet demandé que les LabEx jouent un rôle d'entraînement, dont un indicateur pourrait être le nombre de labellisations accordées.

Attribuer un label COTE à un projet, c'est reconnaître que son champ d'investigation s'inscrit dans les préoccupations du LabEx COTE, telles que définies dans la proposition soumise aux Investissements d'Avenir.

2. Qui peut en faire la demande ?

Tous les porteurs de projet de recherches, de mobilité, de thèse ou de valorisation, membres d'une unité partenaire du LabEx peuvent en faire la demande.

Pour les projets de recherche

La labellisation COTE peut être demandée pour des projets déjà en cours d'exécution (par exemple projet débuté avant le démarrage du Labex) ou pour des projets en cours de montage, et soumis à des agences de financements diverses (ANR, Programme Cadre européen, Région Aquitaine).

Pour les projets de mobilité

Dans certains cas, la labellisation sera nécessaire pour l'octroi d'un soutien financier interne du LabEx (soutien pour mobilité d'un doctorant ou post-doctorant à l'étranger).

Pour les projets de thèse

La demande peut être faite pour les thèses en cours au 1^{er} janvier 2012.

Pour les thèses futures, une demande de labellisation en appui à une demande d'allocation de recherche pour une bourse de thèse ne sera pas recevable. La labellisation ne pourra être demandée qu'à posteriori, une fois la bourse accordée. Si la bourse de thèse est financée par un projet de recherche qui est lui-même labellisé, la thèse est elle même labellisée, et une demande spécifique n'est pas nécessaire.

Labellisation implicite

La labellisation est implicite quand il s'agit de projets de recherches financés par le LabEx, ou de bourses de thèses accordées par le LabEx.

Autre demande de labellisation

Enfin, les directeurs d'unité peuvent également demander la labellisation pour appuyer une demande de création de poste qui entrerait dans les problématiques du LabEx.

3. Quels sont les critères utilisés pour la labellisation ?

L'objectif général de COTE est de comprendre les mécanismes qui régissent l'évolution des écosystèmes terrestres et aquatiques, pour prévoir leurs réponses à moyen et long terme aux changements environnementaux et mettre au point des méthodes de gestion adaptative permettant d'assurer leur maintien

ou leur mutation. De manière générale, le projet doit donc répondre à cet objectif. Il devra en plus porter sur des questions de recherche relatives à l'un ou plusieurs des 3 workpackages du projet :

- Facteurs d'évolution et impacts
- Réponses des écosystèmes
- Tendances et scénarios.

Ces questions de recherches devront s'intéresser à l'un ou plusieurs des trois écosystèmes étudiées par COTE (Forêts, Agrosystèmes, Hydrosystèmes). Il peut s'agir d'écosystèmes hors Aquitaine, pour autant que les questions de recherches soient pertinentes par rapport à COTE.

Enfin tout projet portant sur des approches plus génériques, voir conceptuelles, mais dont l'objectif est de renforcer une analyse intégrée de l'évolution des écosystèmes, pourra être labellisé.

4. Qui juge de la labellisation ?

Les demandes de labellisation (voir formulaire joint) devront être adressées au Manager COTE (manager-labexcote@univ-bordeaux.fr). Elles seront examinées par le comité de direction lors de la réunion suivant la date de réception du dossier.